

# Des rénovations pour l'école et l'ancien logement de fonction



## Fin 2022 ÉMERGENCE DU PROJET



Après plusieurs rencontres et réflexions nous avons validé les façades et les plans (à l'ouest terrasse et entrée) pour un logement type F4 avec : une cuisine séjour salon de 57 m<sup>2</sup>, deux chambres de 21 m<sup>2</sup>, une chambre de 11m<sup>2</sup>.

En 2024 Le SIDEC nous a accompagné pour la recherche de subventions. Le cahier des charges Effilogis (Région) étant trop contraignant nous avons visé le financement appelé « *Fond Vert* » (État)

**Les conclusions de l'étude thermique de départ indiquent que le bâtiment est plutôt bien isolé hormis, la toiture et les huisseries. (ce qui nous épargnera l'isolation par l'extérieur)**

**RHÉABILITATION BATIMENT COMMUNAL MIXTE ( ÉCOLE+LOGEMENT )**

**ESTIMATION PRÉVISIONNEL COÛT DES TRAVAUX HORS TAXE EN JUILLET 2023**

QUOTE PART	ECOLE	LOGEMENT
GROS OEUVRE	5 100 €	15 756 €
CHARPENTE		9 275 €
ZINGUERIE		7 997 €
MENUISERIES EXTÉRIEURES	23 900 €	18 650 €
MENUISERIES INTÉRIEURES		6 674 €
PLATRERIE ISOLATION		17 579 €
ÉLECTRICITÉ – VMC	13 000 €	7 836 €
PLOMBERIE SANITAIRE		6 760 €
CHAUDIÈRE GRANULÉS - CHAUFFAGE À CIRCULATION EAU	17 000 €	17 000 €
CARRELAGE FAÎENCES		12 093 €
PEINTURES		10 555 €
REVÊTEMENTS SOL PVC		2 692 €
ETANCHÉITÉ		12 579 €
SERRURERIE	4 990 €	4 990 €
NETTOYAGE	450 €	450 €
CUISINE INTÉGRÉE		5 946 €
MÉTALLERIE	2 200 €	
<b>Sous TOTAL</b>	<b>66 640 €</b>	<b>156 832 €</b>
MISE À DISPOSITION SIDECK		2 754 €
HONORAIRES MAITISE D'OEUVRE 10 %	6 664 €	20 491 €
ETUDE THERMIQUE	700 €	700 €
MOE FLUIDES (chauffage ventilation)	2 000 €	2 000 €
CONTROLE TECHNIQUE	1 750 €	1 750 €
COORDINATION SPS	948 €	948 €
FRAIS DE PUBLICITÉ	500 €	500 €
PROVISION POUR RÉVISION DE PRIX 7 %	3 722 €	12 660 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>82 924 €</b>	<b>198 635 €</b>
	16 584,80 €	39 727,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>99 509 €</b>	<b>238 362 €</b>
		<b>337 870,80 €</b>

En 2025 octroi

- d'une subvention « *Fonds Vert* » pour 133 871€
- d'une subvention du département pour 8 000€
- d'une subvention ADEME 8000€
- Et décision du SIVOS pour une participation de 18 000€

**Soit un total de subvention de 167 871€**

Le projet s'élève à 337 871 € HT.

**La commission finance a travaillé sur les capacités d'emprunt au regard des analyses financières et des projections budgétaires sur les 10 ans**

Le montant maximal de l'emprunt envisageable est de 140 000€

Avec un total de subvention de 167 871 €

Un montant des travaux à 337 871 € HT

**IL MANQUE 30 000€ POUR FINANCER LE PROJET  
QUELLES ALTERNATIVES ?**

Renoncer au projet ???

Augmenter un peu plus les impôts ????

Faire encore plus d'économies ??? (suppression repas anciens, chantiers de jeunes, bulletin municipal.... ????)

## Etre imaginatif !

**LE CHOIX :** Lancer un financement participatif

( Forme de souscription volontaire à l'impôt en regard des moyens de chacun)

Le financement participatif est connu également sous le nom de crowdfunding.

Il permet de collecter des fonds auprès des particuliers et des entreprises sous forme de dons pour le financement de projets.

**Plusieurs questions se posaient :**

- **Le droit d'accès pour une collectivité à un financement participatif ?**
- **La possibilité d'obtenir un rescrit fiscal permettant aux donateurs de bénéficier d'une déduction fiscale de 66 % du montant du don ?**
- **La possibilité d'obtenir le report de la date butoir fixée au 30 mars 2026 pour l'engagement de la subvention du « fond vert » ?**

## **Les réponses obtenues :**

- Le droit d'accès pour une collectivité à un financement participatif **EST AUTORISÉ EN PASSANT PAR UNE PLATEFORME AGRÉE POUR LES COLLECTIVITÉS.**

**La plateforme Collecticity** est un intermédiaire en financement participatif, réglementé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) est une autorité administrative française, adossée à la Banque de France)

- La possibilité d'obtenir un rescrit fiscal permettant aux donateurs de bénéficier d'une déduction fiscale de 66 % du montant du don ?

**LES SERVICES FISCAUX N'ONT PAS ACCORDÉ L'AUTORISATION DE LA DÉDUCTION FISCALE.**

**UN HANDICAP POUR LE PROJET MAIS PAS UN RENONCEMENT !**

- La possibilité d'obtenir le report de la date butoir fixée au 30 mars 2026 pour l'engagement de la subvention du « fond vert » ?

**LA PRÉFECTURE RÉPOND FAVORABLEMENT A  
LA DEMANDE DE REPORT DE LA DATE BUTOIR**

LA NOUVELLE ÉCHÉANCE FIXÉE AU 30 MARS 2027,  
DONNE UN DÉLAI SUBSTANTIEL POUR ENGAGER LE  
LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE .

**LE CONSEIL MUNICIPAL RÉUNI LE 6 AOÛT 2025**  
délibére et approuve le lancement d'une campagne  
de financement participatif pour les travaux du  
logement, de rénovations pour l'école et d'une  
chaufferie bois ; via la plateforme Collecticity  
**L'objectif de collecte de dons est fixé à 30 000 €  
minimum avec 50 000 € au maximum.**

Une convention de mandat (conforme à l'article D.1611-32-9 du CGCT) est conclue entre Collecticity (SAS Urbanis Finance) et la Commune. La Commune règle une commission de mise en ligne de 300 € HT.

**Le projet est accessible sur internet sur le site de la plateforme Collecticity depuis le 30 septembre 2025 pour une période de 6 mois.**

**<https://app.collecticity.fr/fr/montain>**

La plateforme collecticity permet de retrouver la présentation du projet, de suivre l'évolution du financement, d'effectuer un don et de visualiser les contreparties accordées.

## **AU TERME DE LA CAMPAGNE LE 30 MARS 2026**

Collecticity virera dans les 5 jours l'ensemble des fonds collectés sur le compte du Trésor de la Commune.

A la réception des fonds la commune versera à Collecticity une commission de 6,66 % HT des sommes collectées, déduction faite de la commission de mise en ligne de 300€.

## **LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

LES FONDS COLLECTÉS SERONT UNIQUEMENT ET EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉS AU FINANCEMENT DE CE PROJET.

**SI LE MONTANT MINIMUM FIXÉ N'EST PAS ATTEINT TOUS LES DONS SERONT INTÉGRALEMENT REMBOURSÉS À CHAQUE DONATEUR PAR COLLECTICITY.**

## **ETAT D'AVANCEMENT DE LA CAMPAGNE**

Au 26 décembre 2025



34

Contributeurs



9 765 €

Sur 30 000 €

32%



95

jours restants

Vous pourrez vous faire rembourser sans frais si le projet n'atteint pas 30 000 €. Fin prévue le : 31/03/2026

[JE CONTRIBUE](#)

### Objectifs

Objectif minimum : 30 000 € 

Objectif maximum : 50 000 €

*Dans l'hypothèse où l'objectif minimum ne serait pas atteint, les donateurs seront remboursés.*